



**Bureau du surintendant  
des faillites Canada**

Un organisme  
d'Industrie Canada

**Office of the Superintendent  
of Bankruptcy Canada**

An Agency of  
Industry Canada

District de : Québec  
No division : 20 - Bedford  
No cour : 460-11-001476-079  
No dossier : 42-1005500

Dans l'affaire de la faillite de :  
**Les Productions Ranger (1988) inc.**  
Débiteur  
**RSM RICHTER INC.**  
Syndic

---

Date de faillite :	18 mars 2008	Garantie : 0.00\$
Assemblée des créanciers :	16 avril 2008, 11:00 5. PLACE VILLE-MARIE, BUREAU 800 MONTRÉAL Canada,	
Président :	Syndic	Personne désignée :

---

CERTIFICAT DE CESSION - Alinéa 50.4(8)b)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- un avis d'intention à l'égard du débiteur susmentionné a été déposé en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le débiteur a omis de déposer un état de l'évolution de l'encaisse ou le syndic a omis de déposer la proposition dans les délais prévus, après le dépôt de l'avis d'intention, le débiteur est par conséquent réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir, sans délai, une garantie pour la somme susmentionnée;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date: 19 mars 2008, 00:00

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

2665, rue King ouest, suite 600, Sherbrooke Canada, J1L2G5, (819)564-5742

**Canada**